

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 06 OCTOBRE 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

OBJET : 2022-05-09 – ENVIRONNEMENT (8.8) - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDE 54 « FOURNITURE – POSE – ENTRETIEN ET SUPERVISION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »

DATE DE CONVOCATION : 29 SEPTEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Étaient présents :	<b>FONTAINE André</b> (départ à compter de la 2022.05.06), <b>TARDY Yvan</b> (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), <b>CLAUDON Jean-Louis</b> , <b>FONTANA André</b> , <b>PICARD Denis</b> , <b>AMMARI Christelle</b> , <b>BONNIN Pierre</b> , <b>LELIEVRE Jean Luc</b> (ayant la procuration de R. JOUBERT), <b>POIRSON Elisabeth</b> , <b>STAROSSE Jean Luc</b> (ayant la procuration de M. NOISSETTE), <b>PAYEUR Emmanuel</b> , <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de JF SEGAULT), <b>CHARTREUX Fabrice</b> (ayant la procuration de ROSSO Michel), <b>GUYOT Laurent</b> , <b>PLANCHAIS Viviane</b> , <b>SILLAIER Roger</b> , <b>RADER Audrey-Helen</b> , <b>MAURY Christophe</b> , <b>GUILLAUME Isabelle</b> , <b>KNAPEK Patrice</b> , <b>DOMINIAK Bernard</b> , <b>WINIARSKI Patricia</b> , <b>MONALDESCHI Philippe</b> , <b>GASPAR Isabel</b> , <b>TOUSSAINT André</b> , <b>SITTLER David</b> , <b>ARNOULD Raphaël</b> , <b>LALANCE Corinne</b> , <b>CARON Jean-François</b> , <b>MARIN Karine</b> , <b>TAILLY Jérôme</b> , <b>SAUVAGE Catherine</b> , <b>MARTIN Vincent</b> , <b>PIERSON Chantal</b> , <b>DOHR Hervé</b> (ayant la procuration de R. FAVRET), <b>HENNEBERT Philippe</b> , <b>MATTE Jean-François</b> , <b>COLIN Xavier</b> , <b>ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de T. CHENOT), <b>HARMAND Alde</b> (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), <b>DICANDIA Chantal</b> , <b>ADRAYNI Mustapha</b> , <b>LE PIOUSSE Lydie</b> (ayant la procuration de F. EZAROIL), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de L. RIVET), <b>DE SANTIS Fabrice</b> , <b>CHANTREL Nancy</b> , <b>BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de M. GUEGUEN), <b>MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> , <b>MOREAU Jean-Louis</b> , <b>LALEVEE Lucette</b> , <b>BRETENOUX Patrick</b> , <b>MASSELOT Catherine</b> (ayant la procuration de O. ERDEM), <b>MANGEOT Etienne</b> , <b>FELTEN Daniel</b> , <b>COUTEAU Jean-Pierre</b> .
Étaient excusés :	<b>COLLET Thierry</b> , <b>SEGAULT Jean-François</b> , <b>ROSSO Michel</b> , <b>VANIER Stéphane</b> , <b>NOISSETTE Michel</b> , <b>JOUBERT Roger</b> , <b>BORELA Francis</b> , <b>BELLINASSO Alain</b> , <b>DEPAILLAT Bernard</b> , <b>MANSION François</b> , <b>DURANTAY Corine</b> , <b>CHENOT Tony</b> , <b>RIVET Lionel</b> , <b>ASSFELD LAMAZE Christine</b> , <b>EZAROIL Fatima</b> , <b>ERDEM Olivier</b> , <b>GUEGUEN Marie</b> , <b>SIMONIN Hervé</b> , <b>FAVRET Régis</b> , <b>GUYOT Gilles</b>
Avis de procuration :	Du début à la fin : 10 avis de procuration.
Avis de suppléance :	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
Secrétaire de séance :	ADRAYNI Mustapha
Nombre de présents :	Du début à la 2022.05.05 : 55 PRESENTS. De la 2022.05.06 à la fin : 54 PRESENTS.
Nombre de votants :	Du début à la 2022.05.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.05.06 à la fin : 64 VOTANTS.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Vu le code de la commande publique notamment ses articles L2113-6 et suivants ainsi que les articles R.2162-1 à R.2162-6,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2224.37

Vu, la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM)

Vu l'arrêté n°2017-26 du 12 janvier 2017 portant définition d'une IRVE

Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir, joint en annexe,

Vu la délibération N° 20220627\_12 du comité du SDE54 en date 27/06/2022 ;

Considérant que le SDE 54 disposant de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques) en application de l'article L. 2224-37 du CGCT, a engagé l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharges (SDIRVE) ouvertes au public pour les Véhicules Electriques et les véhicules hybrides rechargeables, en application du décret n°2021-565 et 2021-566 du 10 mai et sur son périmètre entier ;

Considérant que pour la mise en œuvre du SDIRVE, il conviendra de procéder à la fourniture et la pose de bornes de recharges et de pérenniser l'exploitation du parc déjà existant, l'objectif étant de développer une offre de recharge ouverte au public tout à la fois cohérente avec les politiques locales en matière d'énergie, de mobilité, d'aménagement et coordonnée entre les aménageurs publics et privés.

Considérant que le SDE 54 constitue un groupement de commandes pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables dont il est le coordonnateur,

Considérant que la Communauté de Communes Terres Toulaises, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, pour la mise en place et l'exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques ;

Vu l'examen en commission mobilité du 06 septembre 2022,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **L'adhésion de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) au groupement de commandes constitué par le SDE 54, pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables, le SDE 54 étant le coordonnateur de ce groupement ;**
- **Approuver et autoriser Monsieur le président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes ;**

- Prendre acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la CC2T pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement de commandes ;
- Autoriser le SDE 54 à signer les marchés, ordres de services, contrats de prestation de services et avenants avec les titulaires retenus par le groupement de commandes ;
- S'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- Autoriser monsieur le président à signer tous les actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 10/10/2022 à 15h13

REÇU EN PREFECTURE  
le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20221006-2022\_05\_09-